

1703



MONTREAL, 7 Avril 1834.

BUREAU DE MÉDECINE DE MONTRÉAL.

JE Soussigné, Président du Bureau d'Examineurs pour le District de Montréal, nommé en vertu d'un Acte de la 1^{ère}. année du règne de Sa Majesté, Chap. XXVII. intitulé "Acte pour rappeler un certain Acte, ou Ordonnance, y mentionné, qui " pourvoit d'une manière plus efficace, à des réglemens concernant la Pratique de la " Médecine, la Chirurgie, et la Profession d'Accoucheur," certifie que *Thiophile Auguste Latour* après avoir subi son examen, a été trouvé capable par le dit Bureau, de pratiquer la Médecine, la Chirurgie, et l'Art Obstétrique.

De Armands, **Président.**

[Signature] **Secrétaire.**